

LES FICHES D'AMÉNAGEMENT RURAL

Quand développement rural rime avec aménagement du territoire, urbanisme, architecture et patrimoine !

10

Le coeur de village de Heure-en-Famenne (Somme-Leuze)



Soucieuse de la qualité de vie et du bien-être de ses habitants, la commune de Somme-Leuze s'est très tôt engagée dans une politique de développement rural. La requalification du coeur de village de Heure-en-Famenne s'inscrit dans cette dynamique qui, à la veille d'un nouveau programme communal de développement rural, ne semble pas s'affaiblir.

Remarquable par la qualité de son patrimoine bâti et de ses espaces verts, Heure-en-Famenne manquait de structure claire permettant de mettre ces atouts en valeur.

Après travaux, le centre du village propose des espaces bien délimités, une valorisation de son patrimoine classé et des bâtisses de caractère qui l'accompagnent. Au-delà du ruisseau, un espace vert incite à la détente et à la promenade tandis que la maison de village maintient le dynamisme de la vie associative.

Amélioration du cadre de vie, embellissement de l'espace-rue, valorisation du patrimoine bâti et naturel, renforcement de l'attractivité du centre du village, de la convivialité et de la sécurité des usagers, tels sont les objectifs poursuivis pour renforcer le sentiment d'appartenance des habitants à leur village. Grâce à la qualité des différents projets conçus dans le respect du génie du lieu, le pari est ici gagné.

CARTE D'IDENTITÉ

Province : Namur

Commune : Somme-Leuze

Réalisation : 2006 - 2012

Maître d'œuvre :

Commune de Somme-Leuze

Auteur de projet :

Robert Treselj, architecte

LE SITE

Heure-en-Famenne se développe de part et d'autre du ruisseau qui porte le même nom.

Dans sa partie nord, le village est constitué d'un habitat traditionnel auquel sont venues s'adjoindre des constructions plus récentes. L'école, la Maison du Tourisme «Condroz-Famenne», le Syndicat d'initiative et quelques activités commerciales complètent ce quartier situé pour l'essentiel le long de l'axe routier reliant la N63 à la N4.

Sur le versant sud, un noyau plus ancien se développe autour de l'église Notre-Dame dont la tour est classée comme monument depuis 1954. Non loin, ancien presbytère, maisons en calcaire, ferme et grange en colombage forment un ensemble bâti dont les qualités patrimoniales sont mises en exergue par le nouvel aménagement.

LA GENÈSE DU PROJET

La commune de Somme-Leuze se situe entre deux grands axes routiers (N4 et N63) permettant un accès aisé vers les pôles économiques tels que Namur, Liège, Ciney ou encore Marche-en-Famenne. Cette situation privilégiée couplée au caractère rural du lieu a favorisé l'augmentation de la population ces dernières années.

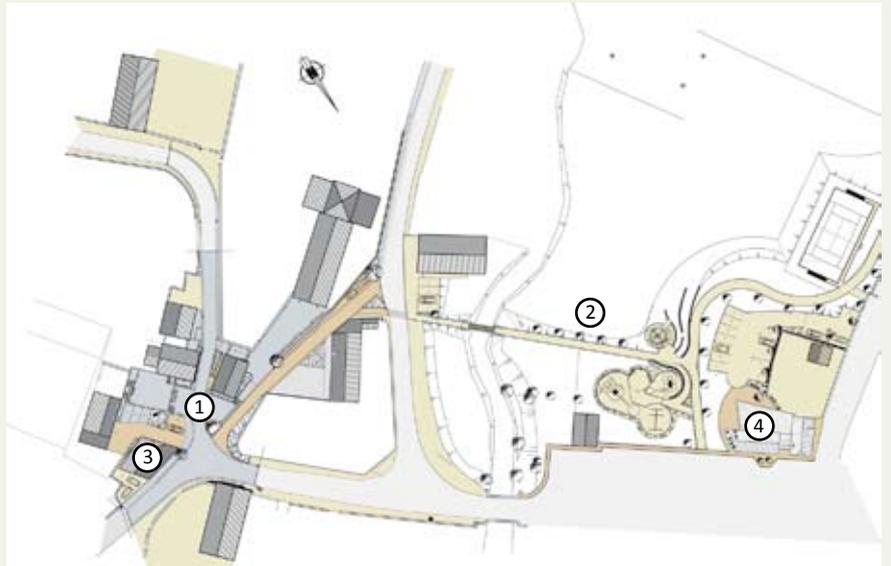
Soucieuse du bien-être de ses habitants, la commune se lance, dès les années '80, dans une opération de rénovation rurale. Quelques années plus tard, elle poursuit sa politique par un programme communal de développement rural (PCDR) approuvé en 1992. La révision de ce dernier est acceptée par le Gouvernement wallon en 2002.

Grâce à ce dynamisme communal, de nombreux projets ont été élaborés dans les différents villages de l'entité. A Heure-en-Famenne, plusieurs réalisations ont vu le jour dans le cadre du troisième PCDR.

Une première fiche-projet se rapportait à l'aménagement global de son centre en ce compris un terrain jouxtant l'école. La nouvelle organisation de cette zone située au coeur du village devait répondre à la fois aux besoins de l'école et aux attentes des habitants en matière de loisirs et de convivialité, tout en préservant la zone humide longeant le ruisseau.

Une deuxième fiche-projet envisageait la création de logements communaux à loyer modéré dont une partie serait adaptée aux personnes à mobilité réduite.

La dernière fiche constituait un addenda au troisième PCDR. Elle concernait la destruction et l'assainissement du site de l'ancienne salle villageoise et l'acquisition d'un terrain permettant la création d'une maison de village.



Localisation des différents projets dans le contexte global de Heure-en-Famenne.
1. le coeur de village - 2. le parc - 3. le Stipy - 4. la maison de village.



Un nouveau cheminement permettant de relier les différents noyaux du village.



Un espace aménagé s'ouvrant à la fois sur les prairies humides, l'école, la maison de village et la plaine de jeux.

LE COEUR DU VILLAGE

Partant d'une observation et d'une analyse tant structurelle que patrimoniale, l'auteur de projet s'est attaché à redynamiser la partie haute du village en y proposant un environnement de qualité. Une mise en valeur de l'espace et du bâti, un renforcement de la liaison entre les deux noyaux villageois et la création d'un espace vert sont les lignes directrices du projet d'aménagement du coeur du village.

Après avoir délimité un périmètre pertinent ne se limitant pas au parvis de l'église et à la seule place, le travail de restructuration de l'espace peut débuter. Les circulations sont redessinées afin d'assurer la mobilité et la sécurité des différents usagers. La voirie est rétrécie notamment au niveau du carrefour et des aires de parcage sont aménagées à divers endroits. L'emploi de matériaux différenciés tels que les pavés en pierre de réemploi et en béton structure l'espace en proposant des transitions douces jusqu'au pied des façades. L'usage d'un filet d'eau en plat coulant assure la continuité des espaces.

L'acquisition par la commune de l'ancien café «Le Stipy» et du terrain attenant a permis la création d'une véritable placette. Etablie sur deux niveaux, elle est agrémentée d'un bac à eau et d'une pompe alimentée par les eaux de pluie provenant des toitures proches. Cet espace se prolonge de l'autre côté de la voirie délimitée ici par des bornes métalliques.

Au coeur du périmètre, les lignes électriques sont enfouies et un nouvel éclairage public est mis en place. Sobre et contemporain comme l'ensemble du mobilier public, celui-ci s'inscrit parfaitement dans le paysage intérieur du village.

La végétation d'accompagnement des excédents de voirie complète l'aménagement de l'espace public.

LE PARC

Conjointement à la mise en valeur du noyau ancien, l'idée de proposer un cheminement sécurisé partant du haut du village pour rejoindre la cour de l'école s'est très vite imposée.

Une passerelle piétonne enjambant l'Heure est installée et de nouvelles parcelles de terrain sont achetées sur l'autre rive. Située en zone marécageuse, une partie de celles-ci est surélevée pour y créer un parc, véritable lieu de détente.

Une aire de pétanque, une plaine de jeux et un espace multisports y sont aménagés.

L'implantation d'un cadran solaire à cet endroit joue un rôle didactique tout en renforçant l'identité du village.



Le parvis de l'église.



Sur la place, la pompe à eau.



Les jeux d'enfants.



Le cadran solaire.

LE STIPY

Diverses zones de loisirs sont présentes sur le territoire communal de Somme-Leuze. Au départ, ces espaces dénommés «domaines» avaient été conçus pour accueillir des secondes résidences. Depuis plusieurs années, une partie de ces habitats sont devenus permanents.

La commune cherche à développer une politique de réhabilitation et d'assainissement des «domaines». Elle profite de l'acquisition de l'ancien café «le Stipy» pour transformer le bâtiment et y créer quatre logements à loyer modéré. Une occasion pour les aînés comme pour de jeunes ménages en attente d'un logement définitif, de s'installer à Heure.

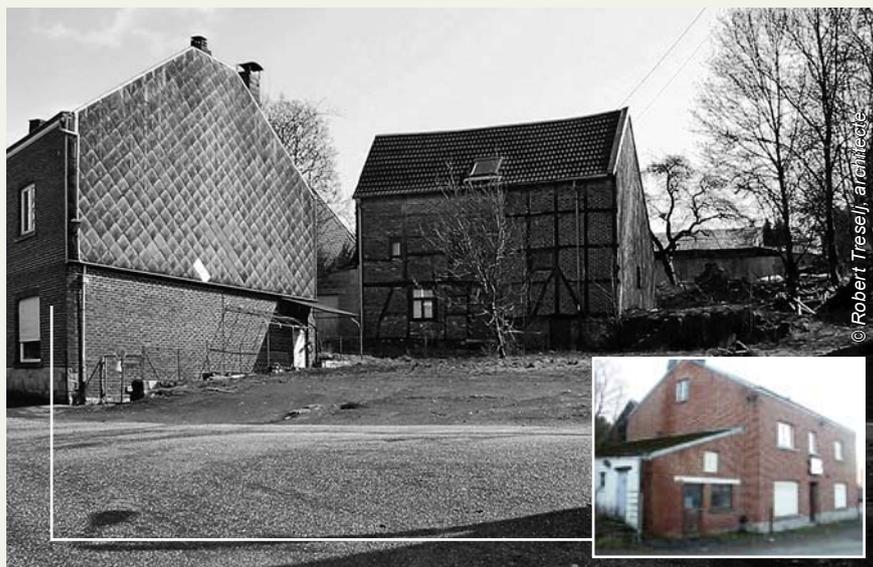
La structure du bâtiment est préservée et les surfaces disponibles, exploitées au maximum. Avec une entrée indépendante en façade à rue, deux studios d'une chambre sont aménagés au rez-de-chaussée. Conçus de plain-pied, ces logements sont adaptés aux personnes âgées ou à mobilité réduite. L'accès aux deux autres logements se fait par un escalier situé sur l'arrière du bâtiment. Ces appartements sont aménagés sous forme de duplex : le premier étage étant dédié aux pièces de vie, le second situé en partie sous les combles, accueillant deux chambres et une salle de bain. Avec quelques touches subtiles, les façades sont remaniées dans un esprit plus contemporain.

LA MAISON DE VILLAGE

Le positionnement de la maison de village n'est pas anodin. Erigée non loin de l'école et du Syndicat d'initiative, elle ferme le parc tout en participant à la densification et à l'urbanisation de la rive gauche. De plus, elle profite des aires de parcage qui bordent la place.

La maison de village se compose de deux bâtiments perpendiculaires dont l'un longe la rue de l'église et l'autre, le chemin menant à l'école. Reliées entre elles par un volume de transition accueillant l'entrée principale, ces constructions abritent des locaux techniques et de services, les sanitaires et à l'étage, une salle de réunion dotée d'une entrée indépendante. A l'arrière, les bâtiments sont complétés par un volume plus contemporain à toit plat accueillant un espace polyvalent et modulable. Il s'ouvre largement sur le parc et s'y prolonge par une vaste terrasse.

Souhaitant s'inscrire dans une politique de développement durable, la maison de village tend à être énergiquement autonome. Des sondes géothermiques alimentent une pompe à chaleur dont la consommation électrique est compensée par des panneaux photovoltaïques.



La place et le Stipy, avec en encadré sa façade à rue, avant et après aménagement.



La maison de village en cours de travaux.

DES AMÉNAGEMENTS PRIVÉS

Cette initiative des Pouvoirs publics pour l'aménagement des espaces publics va créer l'émulation et déclencher un certain nombre d'initiatives privées sur un bâti riverain jusqu'alors délaissé. Petit à petit, la vie va reprendre dans le quartier de l'église.

Situé au fond de la place, l'ancien relais de poste est restauré et fait aujourd'hui office de seconde résidence.

Une agence immobilière s'est installée dans l'ancienne grange située à proximité du relais. Lors de cette réaffectation, le caractère massif des maçonneries a été préservé. Pour amener un éclairage naturel à l'intérieur du bâtiment, les anciennes portes ont été vitrées et seules deux nouvelles ouvertures ont pris place en toiture. Un petit volume accolé au pignon a été détruit et remplacé par une cloison à claire-voie. Cette solution simple et contemporaine permet de refermer le côté nord de la cour.

Etabli à l'arrière de la grange, un gîte occupe deux anciennes écuries aujourd'hui réunies grâce à un volume de liaison.

Faisant face à la voirie et à la place, une autre bâtisse autrefois abandonnée, est transformée en maison d'habitation. Une composition alliant verre et bois anime l'un de ses pignons.

Le choix d'un même auteur de projet pour la conception de ces différents projets assure une cohérence architecturale à l'ensemble de ces bâtiments.

Plus récemment, des espaces privés ont été aménagés en poursuivant la même philosophie que celle de l'auteur de projet.



La grange après réaffectation.



Un devant-de-porte réaménagé avec simplicité, dans la continuité de l'espace public.

LE BILAN

Le cœur de village de Heure-en-Famenne a bénéficié d'une complète revitalisation.

L'aménagement d'espaces publics, la mise en place de jeux et d'installations sportives, la création de nouveaux logements et la construction d'une maison de village, tous ces projets participent à une même volonté de mise en valeur des patrimoines bâti et naturel.

De plus, la nouvelle composition de l'espace villageois répond à un objectif, parfois sous-estimé, de cohésion sociale et de pratique culturelle tout en contribuant à la cohérence et à la lisibilité du village.

*Plan, esquisse et photos : Robert Treselj, architecte.
Texte et photos : Fondation rurale de Wallonie
Nous remercions Robert Treselj pour son aimable collaboration lors de la réalisation de ce dossier.*



Des espaces agréables à vivre grâce à des activités variées de passage, de détente et de loisirs.

Thèmes abordés par les fiches

Réaffectations et transformations

Nouveaux bâtiments

Espaces publics

Divers

OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL (ODR)

Les projets présentés dans cette série de fiches ont été réalisés dans le cadre d'une opération de développement rural (ODR).

Cette politique de développement rural permet aux communes wallonnes d'élaborer leur propre projet de développement visant à leur revitalisation, dans le respect de leurs spécificités et de manière à améliorer les conditions de vie de leurs habitants tant dans les secteurs économique et social que culturel et environnemental. Les trois piliers d'une ODR sont :

- la participation citoyenne
- un programme global
- une réflexion stratégique à long terme.

La Région wallonne a notamment confié à la Fondation rurale de Wallonie une mission de conseil et d'accompagnement de communes menant une ODR, mission qu'elle remplit principalement grâce à ses équipes de terrain constituées d'agents de développement.

LES FICHES DÉJÀ PARUES

1. La réhabilitation du site de l'ancienne gare de Perwez
2. L'atelier rural de Salle (Bertogne)
3. La maison de village de Mormont (Erezée)
4. La réaffectation de la cour de justice d'Hosdent (Braives)
5. La réaffectation du dépôt SNCV «Le Vicinal» à Lierneux
6. La simulation visuelle des projets à Gerpinnes
7. L'espace d'accueil polyvalent de Beloeil
8. La place communale de Beauvechain et ses abords
9. Le bâtiment d'accueil du Tramway Touristique de l'Aisne

Pour commander ou nous contacter :
Fondation rurale de Wallonie
Avenue Reine Astrid, 14
5000 NAMUR
Tél. : 081/26 18 82
Fax : 081/22 45 77

E-mail : contact@frw.be

Site internet : <http://www.frw.be>.



Wallonie



Avec le soutien de la Wallonie et grâce au concours de l'Institut du Patrimoine wallon.